



Fiche technique N° LA3594  
03-07-2017

Annule et remplace les éditions  
précédentes

Application après préparation sur  
supports conformes au D.T.U. 42.1

- **MAÇONNERIES APRÈS IMPRESSION :**  
BETON RAGRÉE - ENDUIT DE CIMENT -  
FIBROCIMENT - BETON CELLULAIRE -  
MORTIER - BRIQUES
- **PEINTURES APRÈS IMPRESSION :**  
HYDRODILUABLES -  
GLYCEROPHTALIQUES - ACRYLIQUES
- **ANCIENS REVÊTEMENTS  
D'IMPERMÉABILISATION**

## Laurprotect Taloché

Revêtement souple  
pour système  
d'imperméabilisation.  
Mat taloché

**EXTÉRIEUR**

± 2 kg/m<sup>2</sup>

## Fonction :

**Classification :** AFNOR NF T 36-005 : I 7b2  
NF P 84-403: I1 à I4  
NF EN 1062-1 : G3E5S4V2W3A2-5  
NF EN1504-2 : Système de protection de  
surface bénéficiant du marquage CE (Cf Annexe)

## Destination : EXTÉRIEUR

Surfaces murales verticales en façade (maçonneries, anciens revêtements d'imperméabilisation et anciennes peintures).

## Qualités dominantes :

- Atténue les petits défauts du support grâce à son aspect "mat taloché".
- Souple et élastique : résiste à la dilatation et à la concentration du support provoquées par les variations de températures.
- Imperméable : protège efficacement contre les eaux de pluie.
- Microporeux : respecte l'hygrométrie du support.
- Reste propre plus longtemps en milieu urbain pollué.
- Non réticulable aux UV.

## Caractéristiques pratiques :



= ± 2 kg/m<sup>2</sup> (selon le support)



= 6 h

= 24 h (à 20°C et 60% d'humidité relative).

- **Sec apparent complet :** 48h (à 20°C et à 60% d'humidité relative)
- **Présentation :** Prêt à l'emploi – **Ne pas diluer**
- **Aspect :** Mat "taloché"
- **Matériel :** Taloche métallique - travailler dans le même sens afin d'obtenir un aspect uniforme en finition (*pour les produits associés au système, voir les fiches techniques*).
- **Nettoyage du matériel :** Eau immédiatement après usage.
- **Coloration :** Système à teinter **COLORIMIX®** - La bonne tenue ne s'applique pas aux revêtements dont la couleur de finition a un coefficient d'absorption solaire supérieur à 0.7 ou dont la valeur d'indice luminance Y est inférieur à 35% (DTU 59-1).
- **Conditionnement :** 20 kg

## Caractéristiques techniques :

- **Densité** : 1,66 à 1,76 (Densité variable selon les bases et les teintes)
- **Extrait sec** : 80 à 84 %
- **Teneur en COV** : Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/c) : 40 g/l (2010).  
Ce produit contient max 40 g/l COV (Les valeurs de COV indiquées tiennent compte de nos colorants).

## MODE D'EMPLOI

### Préparation du support :

- **Gratter et brosser** soigneusement pour éliminer les parties non adhérentes du support à peindre, laver, rincer puis laisser sécher.
- **Si présence de mousses, champignons ou algues**, effectuer un traitement curatif de la surface à peindre avec notre **THELOCIDE**. En cas de forte contamination par des micro-organismes de la surface à traiter, passer le nettoyeur à haute pression d'eau. Appliquer le **THELOCIDE**, puis laisser sécher sans rincer.
- **Sur maçonneries neuves, en béton, ciment taloché, enduit de ciment et brique** : appliquer notre base d'accrochage LAURPROTECT PRIM'O.
- **Sur pâte de verre, grés cérame anciennes peintures minérales, béton ragréé, fibrociment, béton cellulaire et enduit à la chaux** : appliquer du LAURPROTECT BA.
- **Sur anciennes peintures et ancien RPE adhérents au support, ainsi que les anciens revêtements souple d'épaisseur <300µm** : appliquer du LAURPROTECT SOUPLE dilué à 20% à raison de 250g/m<sup>2</sup>.
- **Le fixateur (LAURPROTECT PRIM'O) et le produit intermédiaire (LAURPROTECT SOUPLE) seront teintés de la même couleur que le LAURPROTECT TALOCHÉ en finition.**
- **Dans le cas d'une application directe sur un ancien revêtement, s'assurer que celui-ci est parfaitement adhérent sur le support. Dans le cas contraire, le décapage est obligatoire.**  
*Voir les fiches techniques des produits cités.*

### Application :

- **Après les travaux de préparation du support**, sur fonds propres et parfaitement adhérents, secs et sains, conformes au D.T.U. 42.1.
- **Déterminer le processus de traitement du support à effectuer. Le tableau en annexe indique la classe appropriée en fonction de la largeur des microfissures constatées. Pour les fissures supérieures à une largeur de 20/10e de mm, effectuer un traitement adapté.**
- **Le revêtement de peinture ne doit pas recouvrir les soubassements à moins de 25 cm du sol en raison des remontées d'humidités prévisibles sans coupures de capillarité. Le soubassement sera réalisé avec un revêtement D2 de type THELEXTER.**
- Avant les travaux de peinture, nous vous encourageons à effectuer un essai sur le support à peindre.
- **Ne pas appliquer par risque de pluie immédiat, sur supports gelés, sur supports chaud.**
- **Ne pas appliquer mouillé sur mouillé.**
- **En extérieur, ne pas appliquer par température inférieure à + 5°C et supérieure à + 35°C, en respectant un taux d'hygrométrie inférieur à 80% d'Humidité relative.**
- **Ne pas appliquer sur toutes surfaces horizontales.**
- **Produit à mélanger avant utilisation.**

# PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

## Conservation :

Excellente pendant 1 an en emballage d'origine fermé.  
Stocker à l'abri du gel.

## Hygiène et sécurité :

**Se reporter à la fiche de données sécurité disponible sur notre site [www.theolaur.com](http://www.theolaur.com) ou sur demande et au texte figurant sur l'emballage conforme à la législation en vigueur.**

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en oeuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement lesdites fonctions, pendant les durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en oeuvre conformément aux règles édictées par THEOLAUR Peintures et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de THEOLAUR Peintures. La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et/ou procédés. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

*THEOLAUR Peintures - ZI-A - 5, rue René Cauche - 59139 NOYELLES LES SECLIN - Service technique : + 33 (0)3 61 26 54 96*

*Mail : [contact@theolaur.com](mailto:contact@theolaur.com) [www.theolaur.com](http://www.theolaur.com)*

*SAS au capital de 7 600 000 euros - SIREN : 401 971 015 - Code APE : 2030Z - N° intracommunautaire : FR 36 401 971 015*

# Annexe

	<b>Peinture de protection de façades</b>
	EN 1504-2 <sup>(2)</sup>
15	<b>EVCP : Système 4</b>
Perméabilité à la vapeur d'eau : Classe I : Sd < 5m	
Absorption capillaire et perméabilité à l'eau : $W < 0,1 \text{ kg/m}^2 \cdot \text{h}^{0,5}$	
Résistance à la fissuration : A2/A3/A4/A5	
Réaction au feu : NPD <sup>(1)</sup>	
Substances dangereuses : Conforme à 5.3	
Selon la composition du système de revêtement en utilisant exclusivement les produits suivants : LAURPROTECT TALOCHE, LAURPROTECT SOUPLE sur impression LAURPROTECT PRIM'O.	
(1) Aucune performance déclarée.	
(2) Selon tableau ZA.1 de la norme : Revêtement pour contrôle de l'humidité.	

## Processus d'application

SUPPORT	PROCESSUS D'APPLICATION			
	Microfissures constatées inférieures à 2/10 <sup>e</sup> de mm	Microfissures constatées de 2/10 <sup>e</sup> à 5/10 <sup>e</sup> de mm	Microfissures constatées de 5/10 <sup>e</sup> à 9/10 <sup>e</sup> de mm	Microfissures constatées de 10/10 <sup>e</sup> à 20/10 <sup>e</sup> de mm
	Classe I1 - E5V2W3A2	Classe I2 - E5V2W3A3	Classe I3 - E5V2W3A4	Classe I4 - E5V2W3A5
Anciens revêtements organiques d'épaisseur < 300µm	Ne pourront être conservés qu'après réalisation d'une étude préalable par un organisme indépendant concluant au maintien. Nous consulter si nécessaire. DECAPAGE OBLIGATOIRE sauf si l'étude préalable conclue à la possibilité de conservation. Dans ce cas seul le système I1 pourra être appliqué.			
Anciens revêtements organiques d'épaisseur > 300µm				
	Impression			
Maçonneries neuves, en bétons, ciment taloché, enduit de ciment et brique. Maçonneries anciennes non peintes, ou décapés chimiquement.	LAURPROTECT PRIM'O à 150 g/m <sup>2</sup>	+1 couche de LAURPROTECT TALOCHE à 2000 g/m <sup>2</sup>	+1 couche de LAURPROTECT SOUPLE à 450 g/m <sup>2</sup>	+1 couche de LAURPROTECT SOUPLE à 500 g/m <sup>2</sup>
Sur pâte de verre, grés cérame et anciennes peintures minérales (silicate et chaux), mortier plâtre type « parisien » et, de façon générale sur fonds excessivement poreux ou pulvérulents. Anciennes peintures, anciens R.P.E d'épaisseur < 300 µm : <b>adhérents au support et validé par l'étude préalable</b> , Ancien revêtement souple < 300µm	LAURPROTECT BA à 200 g/m <sup>2</sup>			
	LAURPROTECT SOUPLE dilué à 10% à 250 gr/m <sup>2</sup>		+1 couche de LAURPROTECT SOUPLE à 500g/m <sup>2</sup>	
Anciennes peintures, anciens R.P.E et RSE d'épaisseur > 300 µm <b>après DECAPAGE (Sauf pour système I1 si validé par l'étude préalable)</b>	LAURPROTECT SOUPLE dilué à 10% à 250 gr/m <sup>2</sup>		+1 couche de LAURPROTECT TALOCHE à 2000g/m <sup>2</sup>	
<b>DANS TOUS LES CAS DE MAUVAISES ADHÉRENCES</b>	Si l'étude préalable dans les D.T.U. 42/1 annexe B démontre une mauvaise tenue des anciens revêtements en place. <b>LE DECAPAGE EST OBLIGATOIRE AVANT TOUTE APPLICATION D'UN DE NOS SYSTEMES I1 à I4.</b>			